

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 46
DATE DE LA CONVOCATION	10/03/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/03/2022

OBJET :

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur - Cité Ressources dans le cadre de l'évaluation finale du Contrat de Ville

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Rémi COSTORIER procuration à Mme Claudie JOUBERT, M. Roger GRIMAUD procuration à M. Bernard LONG, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

Mme Nicole MAGALLON, M. Thierry PLETAN, Mme Solène FOREST, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Catherine ASSO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose l'obligation de l'évaluation des Contrats de Ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015/2020.

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, après avoir procédé en 2018 à une évaluation à mi-parcours, doit donc procéder à l'évaluation finale de son Contrat de Ville 2015/2020 prorogé jusqu'en 2022 (article 181 de la Loi n°2018-1317 du 28 Décembre 2018 des finances pour 2019) sous la forme d'un Protocole d'engagements renforcés et réciproques approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2019.

Pour sa part, le Groupement d'intérêt public Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) a pour objet de venir en appui aux acteurs de la politique de la ville chargés de mettre en oeuvre, aux différentes échelles territoriales, cette politique publique et a pour mission d'accompagner la qualification des acteurs de la politique de la ville en Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Centre de Ressources Politique de la Ville (Cité Ressources - CRPV PACA) est un groupement d'intérêt public créé en 2002 dont les membres sont l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'Agence Régionale des Offices HLM (AROHLM).

Structure d'appui aux territoires, le Centre de Ressources est un lieu d'échanges et de confrontation, d'information et de formation, pour les différents acteurs de la Politique de la Ville.

Dans cet esprit, ses missions consistent de façon prioritaire à :

- organiser les échanges d'expériences sur les savoirs et les savoir-faire, élaborer et promouvoir des outils de capitalisation,
- susciter la réflexion et le débat autour des questions clés de la politique de la ville,
- favoriser la circulation de l'information par une veille informative et la facilitation de l'accès aux sources et aux ressources documentaires,
- contribuer au développement des fonctionnements en réseau.

Pour accompagner la montée en compétences des acteurs locaux de la politique de la ville, le Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur a modélisé et identifié les bonnes pratiques et les initiatives remarquables en matière de diagnostic et d'évaluation et propose la diffusion de cette capitalisation aux territoires de la région qui mettent en oeuvre des Contrats de Ville.

Le Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur s'est déjà associé à la démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance.

Compte-tenu de la collaboration et du travail réalisé très satisfaisants lors de l'évaluation à mi-parcours et de leurs intérêts convergents, la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance et le Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) souhaitent à nouveau mettre en place un partenariat pour l'évaluation finale du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Le programme de travail du Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) avec la Communauté

d'agglomération Gap-Tallard-Durance pour cette évaluation finale ainsi que la contribution financière de 7 000 €, sont définis dans la convention de partenariat ci-jointe.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et du Développement Économique, Finances et Ressources Humaines réunies le 8 Mars 2022 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant le partenariat entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et le Centre de Ressources Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) jointe à la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 55

Le Vice-président



Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 25 MARS 2022

Affiché ou publié le : 25 MARS 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT

**entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
et le Groupement d'Intérêt Public Cité Ressources - Centre de Ressources
Politique de la Ville Provence-Alpes-Côte d'Azur**

relative à la réalisation finale du Contrat de Ville 2015/2022

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, représentée par son Président, Monsieur Roger DIDIER d'une part,

ET :

Le Groupement d'intérêt public Cité Ressources - Centre de Ressources pour la Politique de la Ville Provence Alpes Côte d'Azur (Cité Ressources - CRPV PACA) - 6 rue des Fabres - 13001 MARSEILLE (identifiant SIRET 181 337 122 00053), représenté par son Directeur ordonnateur, Monsieur Mustapha BERRA, d'autre part,

PREAMBULE :

L'évaluation des Contrats de Ville est prévue par la Loi n°2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui dispose que les instances de pilotage sont également chargées de l'évaluation prenant en compte :

- l'analyse de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations du Contrat de Ville,
- le suivi et l'impact des actions réalisées au titre du Contrat de Ville,
- l'évaluation de la plus-value du Contrat en matière de mobilisation des politiques publiques.

L'évaluation à mi-parcours réalisée en 2018 a permis la mise en place d'outils d'évaluation en continu qui contribuent à la réalisation de l'évaluation finale du Contrat de Ville 2015/2022.

Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance porte sur un quartier prioritaire, le Haut-Gap et des quartiers de veille : Centre-Ville, Molines Saint-Mens, Fontreigne et Beauregard.

Le recentrage de la politique de la ville sur le quartier du Haut-Gap amène à différencier le cadre et les moyens d'intervention entre ce quartier prioritaire, destinataire des financements dédiés à la politique de la ville nationale, et les quartiers de veille qui bénéficient des moyens de droit commun.

Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance repose sur 3 piliers :

- cohésion sociale,
- emploi et développement économique,
- cadre de vie et renouvellement urbain.

Il s'articule avec la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les priorités transversales du Contrat sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

Le Contrat associe les habitants au pilotage et à la mise en œuvre du Contrat de Ville et de ses actions au travers du Conseil Citoyen du Haut-Gap.

Pour sa part, le GIP Cité Ressources - Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA a pour objet de venir en appui aux acteurs de la politique de la ville chargés de mettre en œuvre, aux différentes échelles territoriales, cette politique publique.

Structure d'appui aux territoires, le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA a pour mission d'accompagner la qualification des acteurs de la politique de la ville en PACA. Il est ainsi un lieu d'échange et de confrontation, d'information et de formation, pour les différents acteurs de la Politique de la Ville.

Ses missions consistent de façon prioritaire à :

- organiser les échanges d'expériences sur les savoirs et les savoirs-faire,
- élaborer et promouvoir des outils de capitalisation,
- susciter la réflexion et le débat autour des questions clés de la Politique de la Ville,
- favoriser la circulation de l'information par une veille informatique et la facilitation de l'accès aux sources et ressources documentaires,
- contribuer au développement des fonctionnements en réseau.

Dans ce cadre, et compte-tenu de leurs intérêts convergents, le GIP Cité Ressources - Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance souhaitent mettre en place un partenariat pour la réalisation de l'évaluation finale du Contrat de l'agglomération Gap-Tallard-Durance.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et le GIP Cité Ressources - Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA, pour la réalisation de l'évaluation finale du Contrat de Ville.

Le programme de travail ci-après détaille les étapes de la démarche évaluative :

Etape 1 : Appui méthodologique et soutien à la démarche évaluative - Mobilisation des données (quantitatives et qualitatives)

Dans cette étape, il s'agira de :

- définir les axes prioritaires d'analyse, le calendrier et les modes de travail,
- définir collectivement les enjeux et finalités de l'évaluation finale,
- d'identifier les personnes à mobiliser,
- à partir des outils de suivi créés lors l'évaluation à mi-parcours, mobiliser l'information et les données nécessaires au Centre de Ressources pour effectuer l'analyse quantitative et qualitative du Contrat de Ville.

Etape 2 : Analyse quantitative et qualitative des données recueillies

- analyse quantitative des documents de bilans, des tableaux de suivi au regard des questions évaluatives,
- analyse qualitative avec une synthèse et une mise en avant des problématiques, enjeux, propositions, amélioration des outils communs.

Etape 3 : partage collectif des premiers enseignements, hypothèses de l'analyse quantitative et qualitative

- temps de rencontre collectif de façon à enrichir les informations produites
- recueil de l'avis du Conseil Citoyen du Haut-Gap,
- faire des propositions sur les leviers et les changements possibles pour davantage répondre aux finalités de la Politique de la Ville.

Étape 4 : Valorisation de la démarche d'évaluation finale

Les travaux, les enseignements et les engagements seront formalisés dans un document technique qui sera restitué auprès des acteurs de la Politique de la Ville puis auprès des publics cibles.

L'évaluation finale aura pour objet de porter un jugement sur la cohérence et l'efficacité des actions portées par les signataires du Contrat de Ville et, plus particulièrement, la mobilisation du droit commun des politiques publiques sur le quartier prioritaire.

Article 2 - Engagements des partenaires

Prenant en compte la définition de la mission ci-dessus décrite, le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA propose une méthodologie commune d'élaboration et de réalisation de l'évaluation finale du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la présente convention.

Au regard des éléments d'analyse, le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'accordent sur une méthodologie et un calendrier d'exécution de la mission d'évaluation, objet de la convention.

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à apporter son appui et ses moyens autant que de besoin à la réalisation de l'évaluation, notamment en mettant à disposition du Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA, les documents nécessaires à la réalisation de la convention.

Article 3 - Instance de suivi

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville sera tenu informé de la mise en œuvre de l'évaluation et les travaux réalisés seront soumis à sa validation.

Article 4 - Conditions financières

L'intervention financière de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance pour la réalisation de cette convention est estimée à 7 000 €. Elle sera versée en une seule fois.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et trouvera son terme au 31 Décembre 2022. Elle pourra donner lieu à des avenants ayant pour objet de prolonger la durée de la convention et une intervention financière y afférant.

Article 6 - Modification de la convention

Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

Article 7 - Litiges

Chacune des parties peut résilier la présente convention sans justification, en cours d'exécution, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord à l'issue d'un délai de "à jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiée par l'une des deux parties et précisant la difficulté en cause, chacune des parties pourra saisir le Tribunal compétent.

Fait à Gap, le
En deux exemplaires.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,

Roger DIDIER

Le Représentant légal de
Cité Ressources - CRPV PACA,

Mustapha BERRA

